Tél. 04.76.05.05.22 - mfr.coublevie@mfr.asso.fr

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

Les consignes de rentrée seront consultables sur le site <u>www.mfrcoublevie.com</u>

- Lignes 1 à 6 : Eléments du dossier A RENVOYER impérativement 15 JOURS au plus tard après le rendez-vous
- Lignes 7 à 10 : Documents à renvoyer dès que possible
- Lignes 11 à 13 : documents à renvoyer fin juin, début juillet au plus tard.
- 1 Une copie de la carte d'identité de l'élève ou du passeport en cours de validité
- 2 Un carnet de 10 timbres autocollants au tarif « lettre verte »
- 3 Un versement de 235 € à remettre lors de l'inscription, chèque à l'ordre de la MFR Coublevie
  - Participation des familles aux activités extrascolaires, etc. pour un montant de 185 €
  - Supports de cours fournis, etc. pour un montant de 50 €

Chèque encaissé début juillet, possibilité de faire 2 chèques (185 en juillet et 50 début août). Le chèque joint au dossier valide l'inscription. Le montant est non remboursable en cas de désistement après le 1<sup>er</sup> juillet.

- 4 Contrat financier à compléter et signer
- 5 Le mandat de prélèvement complété et signé et Relevé d'Identité Bancaire
- 6 Une copie intégrale du livret de famille (toutes les pages, avec parents, frères et sœurs)
- 7 Pièce OBLIGATOIRE à fournir dès que vous l'aurez reçu du collège actuel : Notification (même provisoire) de l'éducation nationale ou ministère de l'agriculture sur vos droits de bourse si vous êtes ayant droit.
- 8 <u>Pour les + de 16 ans</u>, copie de l'attestation de recensement **ou** copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.
- 9 Une copie de la licence de l'année en cours et/ou photocopie du **dernier** galop obtenu
- 10 Fournir un certificat médical attestant l'aptitude à pratiquer l'équitation
- 11 Diplômes scolaires précédemment obtenus
- EN JUIN : dernier bulletin de notes (au trimestre ou au semestre selon les écoles)
  Il est nécessaire de nous fournir une copie du bulletin scolaire de la classe d'origine portant mention «avis favorable pour passage en classe de ...».
- EN JUIN/JUILLET : EXEAT (certificat de radiation) de l'Etablissement d'origine faisant apparaître le numéro INE de l'élève